



SOCIETE DE TIR MIXTE DU CANTON DE THIAUCOURT " LE RALLIEMENT "

Affiliée à la Fédération Française de Tir N° 12-54-090
Agrément Jeunesse et Sports N° 54 S 643 du 14/12/1982

Inscrite au Journal Officielle 22 juillet 1982 - N° de SIRET : 494 805 237 00018 N° APE 8551Z

Stands 25/50/200 m : route de JAULNY à THIAUCOURT Long. 05° 52' 14" EST - Lat. 48° 57' 55" NORD - 31 U GQ 10093 - 27567

Stand 10m : 2 rue de l'Hospice à THIAUCOURT Long. 05° 52' 01" EST - Lat. 48° 57' 18" NORD - 31 U GQ 09872 - 26415

Site INTERNET : <http://tirdethiaucourt.weebly.com>

FICHE d'INSCRIPTION à la BOURSE aux ANTIQUITES MILITAIRES

du 1^o mai 2016 à THIAUCOURT (54470)

(Pour une bonne organisation, merci de réserver rapidement vos tables : au plus tard le 15 avril.)

NOM : Prénom :
 Représentant la Société / l'Association (*)
 N° SIREN(*) Code APE N°
 Adresse du Siège Social (*) :
 Né (e) le à CP : Ville :
 Adresse :
 CP : Ville :
 Tél. Fixe : Port : Email
 Pièce d'identité N° délivrée le : par :
 N° d'immatriculation véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant (e)
- ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code du commerce)
- ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du Code pénal)

Déclare sur l'honneur :(*)

- être soumis au régime de l'article L 310-2 du Code du commerce
- tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (article 321-7 du Code pénal)

(*) ne concerne que les "personnes morales"

Fait à le (Je déclare avoir lu et accepté le règlement qui est joint à cette inscription)

Signature :

Ci-joint mon règlement de €

pour la réservation de table(s) à **18.00 €** la table de **2.20 m** soit €
 et plateau(x) repas à **10.00 €** le plateau soit €

L'inscription ne sera prise en compte qu'à réception du chèque libellé à l'ordre de la **Sté de Tir de THIAUCOURT**.
 Les chèques pourront être mis à l'encaissement dès le lendemain de la date de désistement autorisée. (J-7)
 A votre arrivée nous nous remettons un document indiquant votre emplacement dans la Salle ainsi qu'une facture.

REGLEMENT de la BOURSE aux ANTIQUITES MILITAIRES

Inscription et réservation :

Les réservations ne seront prises en compte que :

- Si la Fiche d'Inscription est dûment remplie
- Si un chèque du montant de la location et des «plateaux repas» est joint avec l'inscription.

Ce dernier sera libellé à l'ordre de la Société de Tir de Thiaucourt.

Désistement :

A moins d'un empêchement dûment justifié, la location ne sera remboursée que s'il a été signalé à l'organisateur au moins huit jours avant la date de la manifestation. Ce désistement fera l'objet d'un accord écrit de l'organisateur,

Horaires :

Les exposants peuvent s'installer à partir de 6h00 le jour de la Bourse. (Pour des raisons de sécurité, la mise en place la veille n'est pas autorisée). **Ils s'engagent à tenir leur stand ouvert et achalandé jusqu'à 15h00.**

Les visiteurs ne seront acceptés dans la salle qu'à partir de 8h00 et après avoir réglé le droit d'entrée prévu.

Les tables « réservées » qui ne seront pas occupées pour 8.00 heures seront considérées comme « libres » et pourront être relouées sans aucun dédommagement.

Responsabilités :

La présentation, l'échange ou la vente se font sous la responsabilité exclusive des exposants qui sont réputés non solidaires des organisateurs et inversement. Les exposants acceptent l'entière responsabilité et ses conséquences de tout accident, casse, perte, vol, qui pourraient survenir : à eux-mêmes, à leur accompagnateur, à autrui, à leurs biens, ou aux locaux et matériel mis à leur disposition. Ils en déchargent entièrement l'organisateur et ne pourront se retourner contre lui.

Tenue du Stand :

Les tables seront obligatoirement recouvertes par les soins du vendeur d'une protection efficace (nappe).

L'emplacement devra être rendu propre à l'issue de la Bourse : les bouteilles, invendus et autres seront évacués par l'exposant.

Réglementation :

Les exposants devront se conformer à la législation en vigueur à la date de la manifestation :

- Toute croix gammées et sigles nazis devront être dissimulés.
- Seuls seront proposés à la vente des objets ayant un rapport direct avec le l'objet de la bourse
- Les copies seront vendues comme telles.

Attribution des emplacements :

Les places seront attribuées dans l'ordre d'arrivée des inscriptions, ces dernières seront stoppées dès que la Salle sera complète. Cette disposition ne pourra prêter à aucune compensation.

La Bourse est organisée par la seule Société de Tir, en aucun cas un exposant ne pourra installer son étal en dehors de la zone prévue par l'organisation. Tout emplacement est payant.

Tarifs des locations :

Les tables de 2.20 m par 0.70 m sont louées à l'unité (tarif indiqué dans le dossier d'inscription).

L'entrée est gratuite pour l'exposant et son accompagnateur : à leur arrivée le matin, un badge justifiant de sa qualité d'exposant, lui sera remis ainsi qu'un ticket pour un café et un croissant.

Les tables supplémentaires mises en place par l'exposant ne sont acceptées que sur accord de l'organisateur dans la mesure où elles ne gênent pas la manifestation, elles peuvent être soumises à redevance à l'organisateur. (4.00 €/m)

Tarifs des Entrés Visiteurs :

Chaque visiteur devra s'acquitter d'un droit d'entrée. Seuls les enfants de moins de 12 ans accompagnés en sont exonérés.

Divers :

Chaque participant devra se soumettre aux éventuels contrôles des services de Police ou de Gendarmerie, des services Fiscaux, des Douanes, de la concurrence et de la consommation et de la répression des fraudes, il devra pouvoir justifier de son identité et présenter les documents attestant de sa profession de revendeur ou de son adhésion à une association.

En cas de problème, l'exposant ne pourra mettre en cause l'organisateur.

Il est strictement interdit de fumer dans la ou les salles mises à disposition.

Les animaux de compagnie n'y sont pas admis.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier ce règlement, soit à leur convenance soit sur une demande des Autorités.

(Tous les tarifs sont fixés en Assemblée Générale, ils sont précisés sur la « Feuille d'inscription » et sont affichés le jour de la Bourse.)

B GOUTIER

